ASSOCIATION BROGÉLIENNE

Formalités administratives

VOUS SOUHAITEZ CRÉER UNE ASSOCIATION AU BREUIL

Démarches à effectuer auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire :

- Rédiger les statuts (nom, objet, siège social, modalité de fonctionnement, composition, ...)
- Déclarer l'association via service-public.fr ou au greffe des associations - sous prefecture d'Autun

Documents à transmettre à la Mairie :

- Statuts signés
- Récépissé de déclaration de la préfecture
- Composition du bureau (Noms, prénoms, adresse, téléphone)
- Coordonnées de contact (téléphone, mail)
- Attestation d'assurance

Référencement communal
Utilisation des salles
Prêt de matériel
Diffusion de la communication

PENSEZ À INFORMER LA MAIRIE DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT VOTRE ASSOCIATION !

VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT

Diffusion de la communication

Le service communication de la Mairie peut relayer les informations concernant votre événement sur la site web, la page Facebook ainsi que le panneau d'information de la Ville : **communication@lebreuilbourgogne.fr**

Demande de débit de boisson (si besoin)

Le formulaire de demande de débit de boisson pour les licences 1 et 3 est disponible sur le site web de la ville ou à l'accueil de la Mairie.

CELUI-CI EST À RETOURNER EN MAIRIE 1 MOIS AVANT L'ÉVÉNEMENT.

Ville du Breuil
1, place du 19 mars 1962 - 71670 LE BREUIL
03 85 55 28 78 - mairie@lebreuilbourgogne.fr - www.lebreuilbourgogne.fr

Le Breuil

Demande de salles :

La Ville met à la disposition des associations, les salles communales pour leurs réunions et l'organisation d'événements.

La **mise à disposition des salles** dans le cadre de réunions, assemblée générales et autres événements internes et **à but non lucratif** est **gratuite**.

Dans le cadre **d'événements ouverts au public** et **à but lucratif**, les associations brogéliennes ont droit à une **mise à disposition gratuite par an,** puis à un **tarif "associations brogéliennes" pour les autres** locations de l'année.

Les salles :

- **Salle du Morambeau**
- **Salle de Montvaltin**
- **Salle Daniel Marlot**
- **Salle de l'Ancienne Mairie**

Informations et tarifs sur notre site web

LES RÉSERVATIONS DE SALLES SE FONT UNIQUEMENT AUPRÈS DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE, PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL.

Le prêt de matériel

La Ville met à disposition des associations du matériel : tables, grilles, barrières, stand, ...

La demande de matériel est à faire un mois avant la manifestation auprès de la mairie, via le formulaire de demande disponible en mairie ou sur le site web.

Pour plus d'informations, merci de contacter
l'accueil de la Mairie :
03 85 55 28 78 - mairie@lebreuilbourgogne.fr